Nations Unies $E_{\text{CN.7/2021/L.1/Add.6}}$



Conseil économique et social

Distr. limitée 15 avril 2021 Français

Original: anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-quatrième session

Vienne, 12-16 avril 2021

Projet de rapport

Rapporteuse: Begaiym Nurlan (Kirghizistan)

Additif

Recommandations des organes subsidiaires de la Commission

- 1. À ses 9° et 10° séances, les 15 et 16 avril 2021, la Commission a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations des organes subsidiaires de la Commission ».
- 2. Pour ce faire, la Commission était saisie du rapport du Secrétariat sur les mesures prises par ses organes subsidiaires (E/CN.7/2021/7).
- 3. Une déclaration liminaire a été faite par la Chef du Secrétariat aux organes directeurs de l'ONUDC.
- 4. Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de la Thaïlande (vidéo préenregistrée), des États-Unis (en ligne), [et du Kenya (en ligne), et par l'observateur de la République de Corée (en ligne)].
- 5. L'observateur de [l'Association nationale Al Hidn (en ligne)] a également fait une déclaration.

Délibérations

- 6. Les intervenantes et intervenants se sont félicités du travail accompli par les organes subsidiaires de la Commission et ont mis en relief le rôle qu'ils ont joué pour promouvoir la coopération régionale et internationale. Plusieurs intervenantes et intervenants ont souligné le rôle clef joué par les organes subsidiaires pour accélérer la mise en œuvre de tous les engagements pris concernant la politique internationale en matière de drogues, conformément à la Déclaration ministérielle de 2019, et se sont félicités des rapports qu'ils ont soumis à la Commission dans lesquels figuraient des informations sur les principales difficultés rencontrées à l'échelle régionale, ainsi que des recommandations concrètes.
- 7. On s'est félicité de la session extraordinaire des organes subsidiaires tenue en octobre 2020, laquelle avait permis d'échanger des informations en temps réel sur les tendances et les difficultés actuelles, compte tenu de la pandémie de COVID-19. Tout en soulignant qu'il était important de tenir des réunions en présentiel, une intervenante a encouragé la Commission à envisager de prévoir la possibilité de





participer en ligne aux futures réunions des organes subsidiaires afin de permettre aux expertes et experts qui ne peuvent pas se déplacer d'y participer.

- 8. Un certain nombre d'intervenantes et intervenants ont attiré l'attention sur les questions abordées lors de la session extraordinaire sur l'impact de la pandémie de COVID-19, notamment l'évolution des itinéraires de trafic, à savoir le recours accru au trafic par voie aérienne au détriment du trafic par voie maritime, le trafic via les services postaux, l'utilisation du darknet et les enquêtes sur les cyberinfractions. D'autres questions ont été mises en relief à cet égard, notamment la nécessité de renforcer les capacités des laboratoires de criminalistique, la coopération judiciaire, l'échange de renseignements et d'informations, et les capacités de détection des nouvelles substances psychoactives.
- 9. Des intervenantes et intervenants ont fait état des efforts déployés par les autorités nationales de détection et de répression pour s'adapter aux difficultés rencontrées en raison de la pandémie de COVID-19, notamment grâce à l'utilisation des technologies et des plateformes en ligne pour les activités de détection et de répression, soulignant également à cet égard l'importance de la coopération régionale et internationale.

0.	[texte a suivre]]	

2/2 V.21-02545